



FORMATION CONTINUE 2026

VISIOCONFERENCE

DEONTOLOGIE / EXERCICE PROFESSIONNEL

PROGRESSER EN MANAGEMENT GRACE AU HANDICAP ?

**Mardi 17 novembre
De 9h30 à 12h30
En visio via zoom**

Stéphane BALLER

Avocat

Barreau de Paris

Délégué Général de l'Association Droit comme un H

Gratuit

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Mieux connaître la réalité du handicap à travers des exemples pratiques, des partages d'expériences et des observations ;
- Affiner leurs connaissances sur la place du handicap dans la profession d'avocat à partir des résultats des Observatoires du Handicap dans la profession d'Avocat et des travaux de DCH ! ;
- Identifier les éléments qui peuvent impacter la performance d'un cabinet ou d'un collaborateur ;
- Imaginer les modalités de mise en œuvre d'une approche favorable au handicap pour progresser en terme de management.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

- Handicap, management, transformation digitale et RSE ?
- Place du handicap dans les professions du droit, avocat et juriste d'entreprise
- Les enjeux de l'inclusion dans les professions du droit et dans le management d'un cabinet
- Mieux connaître le handicap : définition, visibilité, typologies, processus d'adaptation du comportement en fonction de différents types de handicap
- Vous connaître et connaître votre management face au handicap et adopter la bonne attitude
- Avoir les éléments pour élaborer un plan de travail sur le handicap en cabinet pour améliorer / tester son management

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Approche pratique et documentée

Partage d'expériences

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (www.efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99).

Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@efa-toulouse.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)